



SPÉCIAL RECONSTITUTION DES FORÊTS

N° 7

LE MOT DU PRÉSIDENT

Voici plus d'un an déjà que la tempête du 27 décembre 1999 a frappé nos forêts et nos esprits. Pour beaucoup de propriétaires forestiers cette catastrophe restera sans aucun doute l'événement qui aura marqué leur existence de sylviculteur. Toutefois, loin de céder au fatalisme, votre coopérative s'est mise au travail dès les semaines qui ont suivi.

Aujourd'hui les résultats sont là : Au 31/12/2000, nous avons exploité 262.622 m³ soit 2,11 fois le volume exploité sur la même période de 1999. Toujours au 31/12/000, nous avons vendu 217.024 m³ de bois exploités contre 139.916 en 1999 (soit une multiplication par 1,55 du volume vendu). De plus nous avons mis en stockage arrosé 10.419 m³ à Ussel.

Au cours de l'année 2000, ce sont 15 personnes qui auront été embauchées dans les divers services pour accompagner et soutenir ce qu'on peut presque appeler notre « effort de guerre » ; tant il est vrai que c'est une véritable lutte contre le temps, les insectes et les champignons... et aussi souvent les pesanteurs humaines, qui a été menée. Ce sont les distances

aussi, qui ont été vaincues parfois non sans mal : 40 % du bois vendu a été exporté hors de nos frontières, contre moins de 5 % en 1999. Que l'ensemble du personnel de CFL trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour la tâche accomplie.

L'exploitation des Epicéas se termine, celle des Pins est en cours, les Douglas seront exploités à partir d'avril. Nos efforts se portent également sur la reconstitution des peuplements. Les arrêtés régionaux et les dossiers de demandes de subventions sont arrivés dans les derniers jours de 2000, quelques-uns ont déjà été remplis et déposés. Le temps est maintenant compté avant la saison de plantation du printemps prochain, aussi les surfaces reconstituées ne pourront-elles être qu'une minorité. Que chacun soit assuré que ce qui n'aura pas pu être replanté en 2001 le sera en 2002 ou 2003, votre coopérative en prend l'engagement et s'en donne les moyens (voir détails à l'intérieur). C'est sur ces éléments d'avenir que je m'appuie pour vous souhaiter à chacun une excellente année 2001.

Dans ce numéro :

- Le mot du Président
- Du côté de la reconstitution des forêts sinistrées
- Le personnel
- Forêts à vendre

COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN

ZA du Theil - BP 85
19203 USSEL CEDEX
Tél. 05.55.46.35.00 - Fax 05.55.46.35.01



CUMA FORESTIERE DU LIMOUSIN

ZA du Theil - BP 85
19203 USSEL CEDEX
Tél. 05.55.46.35.09 - Fax. 05.55.46.35.01



E-mail : cfl@coforlim.com

PIERRE BRODIN

Pierre BRODIN s'est éteint le 27 janvier 2001 chez lui à La Roche Canillac, dans sa 82ème année.

Propriétaire forestier et sylviculteur « de profession » pourrait-on dire, il fut longtemps Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Corrèze.

Animé d'un profond sens du bien commun, il était persuadé de la nécessité du regroupement de la forêt privée. Il fut ainsi à l'origine de la création de la CUMACOFOR en 1973, première coopérative du Limousin, qu'il n'aura de cesse de développer, convaincu qu'un outil économique fort était le mieux à même d'agir dans le sens de l'intérêt des propriétaires. Jusqu'à ces jours encore administrateur et président d'honneur de la Coopérative Forestière du Limousin, c'est une très grande figure de la forêt française qui disparaît avec lui.

A son épouse, ses enfants et petits enfants, et toute sa famille, les administrateurs et le personnel de la Coopérative adressent leurs plus sincères

DU CÔTÉ DE LA RECONSTITUTION DES FORÊTS SINISTRÉES

Et maintenant ? Nombreux sont ceux qui se posent cette question et toutes les autres : reboiser, oui mais, quand, à quel coût, etc.

Une certitude : votre coopérative est en mesure de mettre en œuvre les moyens nécessaires au nettoyage de vos parcelles et à leur reconstitution. Parmi ces moyens :

- 2 à 3 équipes pelle + bull pour dessouchage – andainage – sous-solage
- 1 broyeur forestier lourd
- 1 tracteur de sous-solage
- 10 à 12 ouvriers en plantation et entretien
- 4 pépiniéristes suivis depuis 10 à 15 ans, aux plants sélectionnés
- 3 techniciens et ingénieurs spécialisés dans cette activité, depuis le montage des dossiers de subventions jusqu'à l'exécution des derniers entretiens, avec l'appui de toute l'équipe qui a participé à sauver vos chablis.

Qui peut vous proposer mieux ?

Ces moyens nous permettront en année pleine de reconstituer entre 300 et 400 hectares de forêt par an. En 4 ans ce seront ainsi 80% des surfaces dévastées chez nos adhérents – et même chez d'autres – qui seront ainsi reboisées ; les quelques années qui suivront ainsi que le recours à la régénération naturelle viendront en complément.

Pour l'instant, un seul goulet d'étranglement : le système d'aides à la reconstitution, dans le cadre du plan national pour la forêt française, dont nous vous donnons l'essentiel en

pages intérieures. Plus d'un an après la tempête, les modalités sont tout justes arrêtées, l'encre des imprimés encore fraîche et le système en est encore à sa phase de mise en place.

Cependant, malgré le retard qui sera pris, vous pouvez compter sur votre coopérative pour mener à bien votre projet de reconstitution.

Que faire dans l'immédiat ?

Prenez connaissance des modalités de financement. Première règle : aucune projet de moins d'1 hectare d'un seul tenant ne sera financé, sauf si toutefois vous atteigniez ce seuil en vous groupant avec vos voisins grâce à votre coopérative.

Par ailleurs, aucune subvention ne sera accordée pour remettre des résineux à moins de 100 mètres des habitations. Pour les feuillus... et les mélèzes (!) la limite est ramenée à 50 m. A proximité de zones sensibles ou fréquentées, une étude paysagère pourra être exigée par la DDAF ; dans ce cas elle pourra aussi être réalisée par nos soins.

Si compte tenu de ces critères, vous n'êtes pas éligible, mais vous souhaitez quand même replanter même sans subventions : contactez-nous rapidement, les travaux pourront peut-être être faits ce printemps (même sur de petites surfaces).

Si vous pensez être éligible :

1. Sachez que les subventions ne seront probablement versées que plusieurs mois (3 mois ? 6 mois ? 1

an ?) après que nous vous aurons facturé les travaux. Il faut donc vous assurer d'avoir la trésorerie nécessaire

2. Prenez contact avec votre Coopérative.
3. Nous vous fournirons un devis et remplissons votre dossier que nous vous renverrons pour signature avant de l'adresser à la DDAF.
4. A réception de l'accusé de réception, ce qui peut prendre quelques semaines, les travaux pourront (enfin) commencer.

Compte tenu de ces éléments et de la proximité de la période de plantation, sans doute peu de chantiers pourront être réalisés dès ce printemps. Sachez pourtant que 3 hectares de chablis avaient déjà été replantés par la CUMA dès le printemps 2000 chez 2 propriétaires en Creuse et Haute-Corrèze, et qu'une dizaine d'hectares l'ont été en novembre 2000 chez 2 autres dans la région de Tulle : la reconstitution est déjà une réalité...

Quoi qu'il en soit, même si tout ne pourra être fait en même temps et si certains seront servis plus rapidement que d'autres, nous serons à vos côtés pour vous aider, et vous remercions de votre confiance.

A qui s'adresser ?

Bertrand CHAPELANT : Creuse, Puy-de-Dôme, Est de la Corrèze (cantons d'Eygurande, Usse-Est, Bort-les-Orgues)

Julien ROBIAL : Corrèze (sauf

LE PERSONNEL

Entrées et départs :

- **Aurélien PLANE**, technicien forestier qualité originaire du Puy-de-Dôme, a rejoint notre équipe le 4 décembre
- **Julien ROBIAL**, technicien sylvicole originaire de la Corrèze, ayant 18 mois d'expérience en gestion forestière, a rejoint le 4 janvier le service sylviculture gestion.

Naissance :

Nous souhaitons également la bienvenue à **Camille**, 1^{er} enfant de **Marie-Noëlle DUFAURE**, né le 5 octobre 2000 à Tulle.

FORÊTS A VENDRE

SAINTE FORTUNADE (19) - 27 ha - Taillis châtaignier, Douglas, Mélèze, Epicéa, Pin Sylvestre.

Réf. : FV20011901

PERET BEL AIR (19) - 10-15 ha en plusieurs parcelles – Parcelles à planter en majorité.

Réf. : FV20011902

SORNAC (19) - 15 ha dont une partie en Epicéa de 30 ans (non chablis), le reste ayant été exploité.

Réf. : FV20011903

Si une annonce vous intéresse, contactez la Coopérative Forestière du Limousin en précisant la référence de l'annonce. En aucun cas, la Coopérative n'intervient sous quelque forme que ce soit dans la transaction. Tout au plus, elle pourra, à la demande des parties, estimer la propriété.